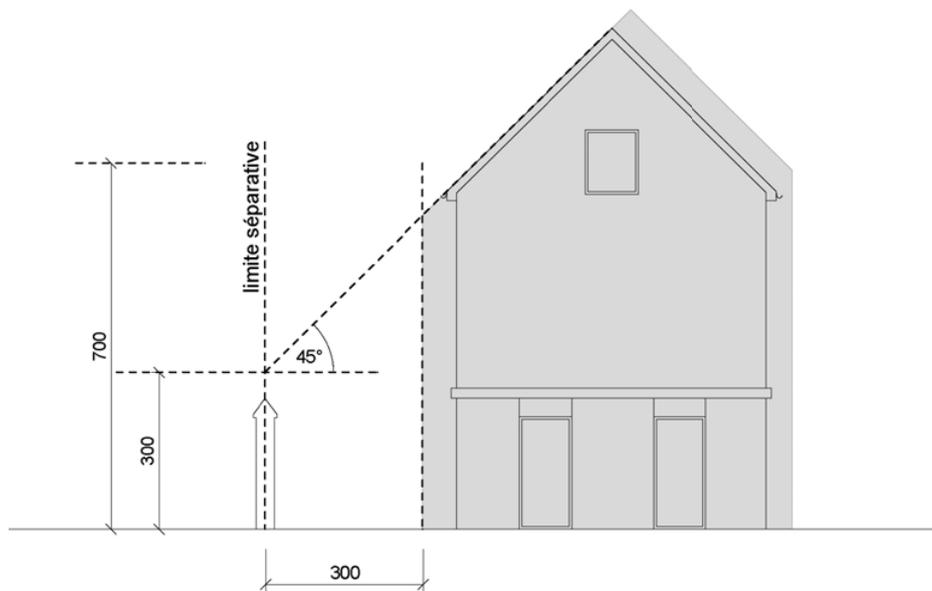


## ANNEXES AU RÈGLEMENT

Ces annexes font partie intégrante du règlement



## ANNEXE 1



Gabarit constructible

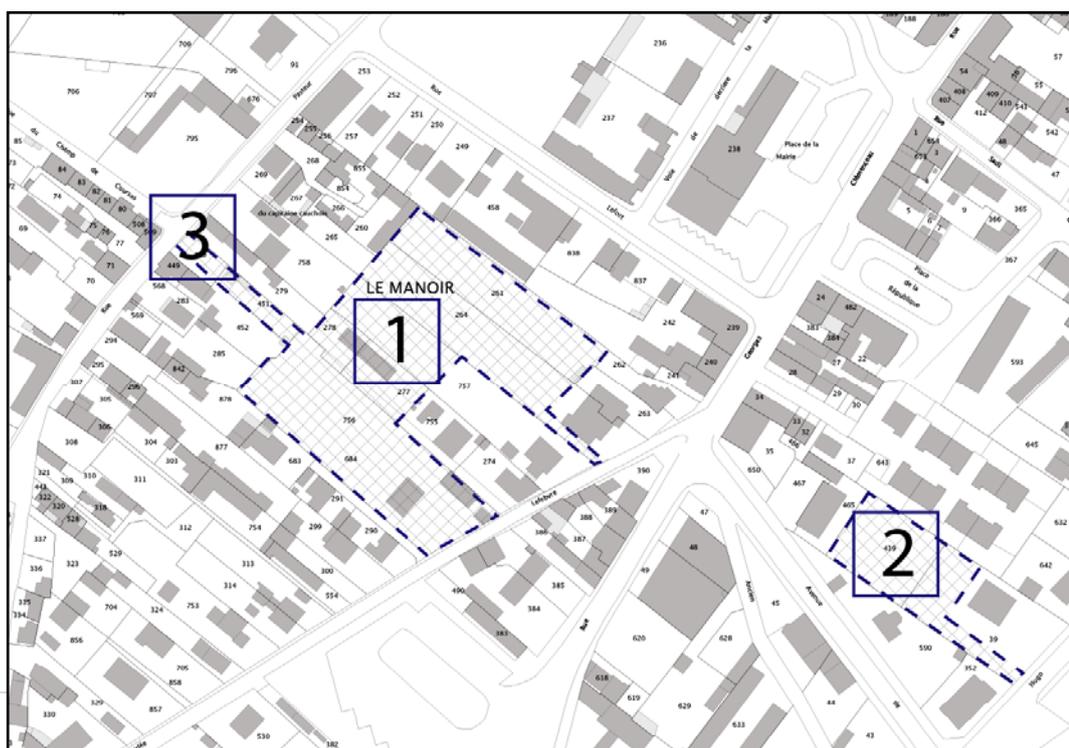


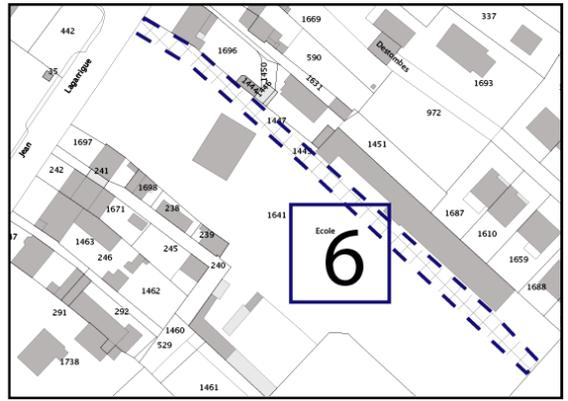
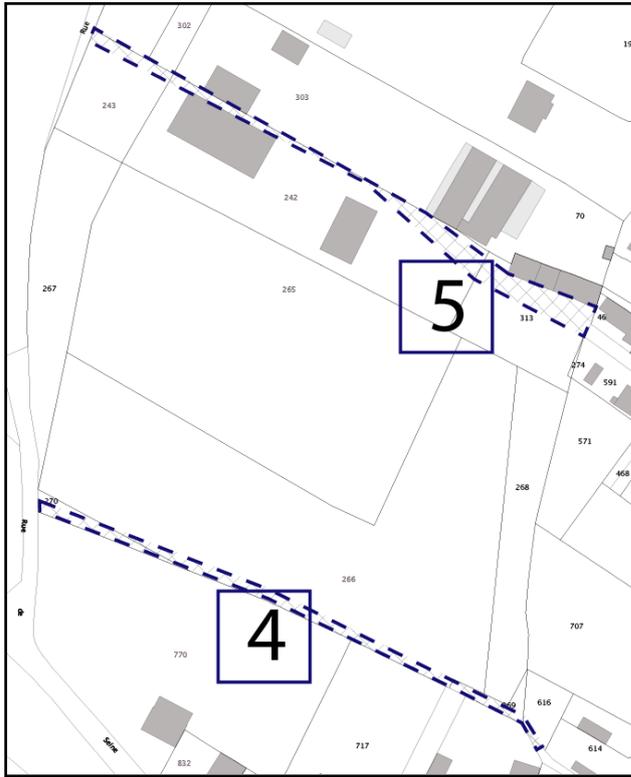
## ANNEXE 2

### Liste & localisation des emplacements réservés

Les emplacements réservés inscrits au PLU répondent aux objectifs de développement et de gestion du territoire communal.

N°	Désignation	Surface	Bénéficiaire
1	Restructuration de cœur d'îlot et renforcement de la vocation d'habitat en centre ville	6 650 m <sup>2</sup>	Ville de Grand-Couronne
2	Programme de logements visant une occupation intergénérationnelle	1 450 m <sup>2</sup>	Ville de Grand-Couronne
3	Liaison transversale à la rue Pasteur vers la rue Lefebvre, en prolongement de la rue du Champ de course	370 m <sup>2</sup>	Ville de Grand-Couronne
4	Recomposition d'îlot en frange de ville Prolongement de la rue de Clos au blé	905 m <sup>2</sup>	Ville de Grand-Couronne
5	Recomposition d'îlot en frange de ville Prolongement de la rue de l'Hospice	1070 m	Ville de Grand-Couronne
6	Aménagement d'espace piéton ouvert sur le terrain du centre de loisirs de la ville de Rouen	635 m <sup>2</sup>	Ville de Grand-Couronne
7	Nouvelle voie transversale entre la rue du Pavillon et la rue du Paradis	825 m <sup>2</sup>	Ville de Grand-Couronne
8	Nouvelle voie de liaison entre l'avenue des Poiriers et le secteur d'urbanisation futur au Petit-Essart	260 m <sup>2</sup>	Ville de Grand-Couronne





## ANNEXE 3

### Bruit : Infrastructures transport terrestre concernées

Le périmètre des secteurs situés au voisinage des infrastructures de transports terrestres, dans lesquels des prescriptions d'isolement acoustique ont été édictées par l'arrêté préfectoral, sont portés en annexe graphique au PLU (article R 123-13 alinéa 13 du Code de l'Urbanisme).

Nom de la voie	Délimitation du tronçon	Catégorie de l'infrastructure	Largeur du secteur affecté par le bruit
A 13	De Criqueboeuf à la Maison Brûlée	Type I	300 m
RN 138	PR 9 au PR 14 + 800	Type I	300 m
RD13	Totalité	Type II	250 m
RD 938	De la rue Anatole France jusqu'aux Essart	Type III	100 m
RD13	totalité	Type II	250 m
Boulevard Maritime	Du Boulevard Cordonnier à la RD 13	Type III	100 m